

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

Recueil publié par les Bureaux internationaux réunis
pour la protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)
en application de l'Arrangement de Lisbonne
du 31 octobre 1958
concernant la protection des appellations d'origine
et leur enregistrement international

Direction et administration:

Bureaux internationaux réunis pour la
protection de la propriété intellectuelle (BIRPI)
32, chemin des Colombettes (Place des Nations)
1211 Genève 20 (Suisse)

Adresse télégraphique: « BIRPI Genève »



Le recueil se vend au numéro

Le prix du présent numéro est de
25. — francs suisses

Compte de chèques postaux en Suisse 12-5000

Genève

N° 2 - Août 1968

LES APPELLATIONS D'ORIGINE

N° 2 - Août 1968

ENREGISTREMENTS

Pays requérant :

FRANCE

Administration compétente :

Service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité,
Ministère de l'Agriculture, Paris

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **76**

Titulaire(s) :

Producteurs ou groupements de producteurs des
vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine :

ALSACE

Produit :

Vin

Aire de production :

Territoire délimité dans les départements du Haut-
Rhin et du Bas-Rhin

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine :*

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935
(art. 21); ordonnance du 2 novembre 1945 relative
à la définition des appellations d'origine des vins
d'Alsace; décret du 3 octobre 1962

Date d'envoi de la demande :

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **77**

Titulaire(s) :

Producteurs ou groupements de producteurs des
vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine :

BARSAC

Produit :

Vin

Aire de production :

Territoire délimité dans le département de la
Gironde

*Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires
ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans
le pays d'origine :*

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935
(art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la
définition de l'appellation contrôlée Barsac, modifié
par les décrets des 23 juin 1947 (art. 7), 14 sep-
tembre 1953 (art. 1^{er}), 8 décembre 1954 (art. 2),
24 janvier 1956 (art. 1^{er}), 9 octobre 1956 (art. 2)

Date d'envoi de la demande :

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **78**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLAYE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Blaye ou Blayais » modifié par le décret du 8 novembre 1955 (art. 7)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **79**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLAYAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Blaye ou Blayais », modifié par le décret du 8 novembre 1955 (art. 7)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **80**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée Bordeaux, modifié par les décrets des 10 août 1954, 8 novembre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **81**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX CLAIRET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 21 janvier 1956 concernant l'appellation contrôlée « Bordeaux Clairet » ou « Bordeaux Rosé »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
82

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX ROSÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bordeaux » modifié par le décret du 21 janvier 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
83

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**BORDEAUX CÔTES
DE CASTILLON**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 15 juillet 1955 relatif à l'appellation contrôlée « Bordeaux Côtes de Castillon »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
84

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX HAUT BENAUGE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 15 juillet 1955 relatif à l'appellation contrôlée « Bordeaux Haut Benauge »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
85

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX MOUSSEUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 28 mars 1962 relatif à l'appellation contrôlée « Bordeaux Mousseux »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **86**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX SUPÉRIEUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 définissant l'appellation contrôlée « Bordeaux »; décret du 14 octobre 1943 concernant l'appellation contrôlée « Bordeaux Supérieur » complété par le décret du 22 octobre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **87**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BORDEAUX CÔTES DE FRANCS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 26 mai 1967 concernant l'appellation contrôlée Bordeaux suivie du nom « Côtes de Francs »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **88**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURG

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourg », modifié par les décrets des 8 novembre 1955, 15 novembre 1961; décret du 14 mai 1941

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **89**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGEOIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décrets des 11 septembre 1936 et 14 mai 1941 relatifs à la définition des appellations contrôlées « Bourg, Côtes de Bourg et Bourgeois », modifiés par les décrets des 8 novembre 1955, 15 novembre 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
90

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BOURG

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décrets des 11 septembre 1936 et 14 mai 1941 relatifs à la définition des appellations contrôlées « Bourg, Côtes de Bourg et Bourgeois », modifiés par les décrets des 8 novembre 1955, 15 novembre 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
91

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÉrons

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Cérons », modifié par les décrets des 1^{er} juillet 1939, 24 janvier 1956 (art. 2 et 4), 28 décembre 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
92

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BLAYE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Blaye » modifié par le décret du 8 novembre 1955 (art. 8)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
93

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**CÔTES DE BORDEAUX
SAINT-MACAIRE**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Bordeaux Saint-Macaire » modifié par les décrets des 6 décembre 1938, 8 novembre 1955 (art. 6)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **94**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES CANON FRONSAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 1^{er} juillet 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes Canon Fronsac », modifié par les décrets des 5 janvier 1944, 8 novembre 1955 (art. 13), 28 juillet 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **95**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CANON FRONSAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 1^{er} juillet 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes Canon Fronsac » modifié par les décrets des 5 janvier 1944, 8 novembre 1955 (art. 13), 28 juillet 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **96**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE FRONSAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Fronsac » modifié par les décrets des 5 janvier 1944, 8 novembre 1955 (art. 12), 14 août 1958, 22 novembre 1948

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **97**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ENTRE-DEUX-MERS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Entre-Deux-Mers », modifié par les décrets des 23 septembre 1953, 15 juillet 1955, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
98

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**ENTRE-DEUX-MERS-
HAUT-BENAUGE**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Entre-Deux-Mers », modifié par les décrets des 23 septembre 1953, 15 juillet 1955, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
99

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRAVES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Graves et Graves Supérieures », modifié par les décrets des 31 août 1939, 14 septembre 1953, 8 novembre 1955, 17 juillet 1956, 28 décembre 1959.

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
100

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRAVES SUPÉRIEURES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Graves et Graves Supérieures », modifié par les décrets des 31 août 1939, 14 septembre 1953, 8 novembre 1955, 17 juillet 1956, 28 décembre 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
101

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRAVES DE VAYRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Graves de Vayres », modifié par le décret du 8 novembre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **102**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

HAUT-MÉDOC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Haut-Médoc », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 11 novembre 1941, 29 octobre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **103**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LALANDE DE POMEROL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Lalande de Pomerol », complété par le décret du 2 septembre 1954

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **104**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LISTRAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 juin 1957 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Lustrac » modifié par le décret du 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **105**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LOUPIAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Loupiac » modifié par le décret du 24 janvier 1956 (art. 3)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **106**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LUSSAC SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Lussac Saint-Emilion », modifié par les décrets des 8 novembre 1955, 17 août 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **107**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MARGAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 10 août 1954 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Margaux » modifié par les décrets des 29 octobre 1955 (art. 7 et 8), 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **108**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MÉDOC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Médoc » modifié par les décrets des 11 novembre 1941, 29 octobre 1955, 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **109**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTAGNE-SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Montagne-Saint-Emilion » modifié par les décrets des 8 novembre 1955, 9 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **110**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MOULIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 mai 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Moulis » ou « Moulis en Médoc » modifié par les décrets des 4 janvier 1939, 29 octobre 1955 (art. 5 et 6), 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **111**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MOULIS EN MÉDOC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 mai 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Moulis » ou « Moulis en Médoc » modifié par les décrets des 4 janvier 1939, 11 novembre 1941, 29 octobre 1955 (art. 5 et 6), 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **112**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

NÉAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Néac »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **113**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PARSAC SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Parsac Saint-Émilion » modifié par les décrets des 8 novembre 1955 (art. 11), 17 août 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **114**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PAUILLAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pauillac » modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 11 novembre 1941, 29 octobre 1955 (art. 3 et 4), 11 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **115**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POMEROL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pomerol »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **116**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PREMIÈRES CÔTES DE BLAYE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); Décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Premières Côtes de Blaye » modifié par les décrets des 8 novembre 1955 (art. 9), 14 août 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **117**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Premières Côtes de Bordeaux » modifié par les décrets des 8 février 1946, 8 novembre 1955 (art. 14)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **118**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX
 CADILLAC**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Premières Côtes de Bordeaux », modifié par les décrets des 6 décembre 1938, 8 novembre 1955 (art. 14)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **119**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**PREMIÈRES CÔTES DE BORDEAUX
 GABARNAC**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Premières Côtes de Bordeaux », modifié par les décrets des 6 décembre 1938, 8 novembre 1955 (art. 14)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **120**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PUISSEGUIN-SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Puisseguin Saint-Émilion », modifié par les décrets des 8 novembre 1955, 17 août 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **121**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SABLES SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Sables Saint-Émilion » modifié par le décret du 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **122**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINTE CROIX DU MONT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Sainte Croix du Mont », modifié par les décrets des 21 janvier 1956, 8 juin 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **123**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Émilion », complété par les décrets des 7 octobre 1954, 11 mai 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **124**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-ESTÈPHE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Estèphe », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 11 novembre 1941, 17 août 1959, 29 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **125**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINTE FOY BORDEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Sainte Foy Bordeaux » modifié par les décrets des 6 décembre 1938, 8 novembre 1955 (art. 5), 2 avril 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **126**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-GEORGES-SAINT-ÉMILION

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Georges-Saint-Émilion », modifié par les décrets des 8 novembre 1955, 9 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **127**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-JULIEN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Julien », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 11 novembre 1941, 27 mai 1946, 29 avril 1953, 5 mai 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **128**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAUTERNES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Gironde

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 30 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Sauternes » modifié par les décrets des 23 juin 1947 (art. 7), 14 septembre 1953 (art. 2), 8 décembre 1954 (art. 3), 9 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **129**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ALOXE-CORTON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 mars 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Aloxe-Corton » modifié par les décrets des 30 décembre 1942, 15 juillet 1955, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **130**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

AUXEY-DURESSES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côte-de-Beaune » et « Auxey-Deresses », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963, 9 novembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **132**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BEAUJOLAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 septembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Beaujolais » modifié par les décrets des 26 août 1946, 14 octobre 1943, 3 mars 1952, 14 août 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **131**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BATARD-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Batard-Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 22), 16 mars 1963 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **133**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BEAUJOLAIS SUPÉRIEUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 septembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Beaujolais », modifié par les décrets des 26 août 1946, 14 octobre 1943, 3 mars 1952, 14 août 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 134

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BEAUJOLAIS-VILLAGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 septembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Beaujolais » complété par le décret du 21 avril 1950

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 135

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Beaune », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 26 février 1941, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 136

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BIENVENUES-BATARD-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bienvenues-Batard-Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 22), 16 mars 1963 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 137

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLAGNY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Blagny », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 138

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BONNES MARES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Clos de la Roche », « Clos Saint-Denis », « Bonnes Mares », modifié par les décrets des 3 juillet 1944, 1^{er} décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 139

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire; arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne », modifié par les décrets des 24 février 1942, 16 mars 1943, 6 mai 1946

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 140

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE ALIGOTÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne Aligoté », modifié par le décret du 16 mars 1943 (art. 31)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 141

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE ORDINAIRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne Ordinaire » modifié par les décrets des 28 juillet 1938, 16 mars 1943 (art. 33), 14 octobre 1943 (art. 25).

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **142**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE GRAND ORDINAIRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le Rhône.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne Grand Ordinaire » modifié par les décrets des 28 juillet 1938, 16 mars 1943 (art. 33), 14 octobre 1943 (art. 33)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **143**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE PASSE-TOUT-GRAINS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne Passe-tout-Grains », modifié par le décret du 16 mars 1943 (art. 32)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **144**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE CLAIRET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire; arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne clairet » ou « Bourgogne rosé », complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **145**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE ROSÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le Rhône.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21) décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne » modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **146**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE MARSANNAY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne », complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26), 3 juin 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **147**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE HAUTES-CÔTES-DE-BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne », complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26), 4 août 1961, 22 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **148**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE CLAIRET HAUTES-CÔTES-DE-BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne » complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26), 4 août 1961, 22 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **149**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE ROSÉ HAUTES-CÔTES-DE-BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne » complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 30), 14 octobre 1943 (art. 26), 4 août 1961, 22 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **150**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**BOURGOGNE HAUTES-CÔTES-
DE-NUITS**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne », complété par les décrets des 16 mars et 14 octobre 1943, 4 août 1961, 22 mars 1963, 31 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **151**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**BOURGOGNE CLAIRET HAUTES-
CÔTES-DE-NUITS**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 30 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne » complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 26), 14 octobre 1943 (art. 26), 4 août 1961, 22 mars 1963, 31 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **152**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**BOURGOGNE ROSÉ HAUTES-
CÔTES-DE-NUITS**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 30 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgogne » complété par les décrets des 16 mars 1943 (art. 26), 14 octobre 1943 (art. 26), 4 août 1961, 22 mars 1963, 31 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **153**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGOGNE MOUSSEUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire; arrondissement de Villefranche-sur-Saône dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret n° 641 du 16 mars 1943 définissant l'appellation contrôlée « Bourgogne mousseux » et décret du 31 juillet 1937

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **154**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BROUILLY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 19 octobre 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Brouilly », modifié par le décret du 15 juillet 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **155**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHABLIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Yonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 janvier 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chablis », modifié par le décret du 2 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **156**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHABLIS GRAND CRU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Yonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 janvier 1938 relatif à la définition des appellations contrôlées « Chablis » et « Chablis Grand Cru », modifié par le décret du 2 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **157**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Chambertin » et « Chambertin Clos de Bèze », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 5), 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **158**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHAMBERTIN CLOS DE BÈZE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Chambertin » et « Chambertin-Clos-de-Bèze », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 5), 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **159**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHAMBOLLE MUSIGNY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chambolle Musigny », modifié par le décret du 16 mars 1963 (art. 4)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **160**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHAPELLE-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chapelle-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 et 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **161**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHARLEMAGNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Corton », « Corton Charlemagne » et « Charlemagne », modifié par le décret du 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **162**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHARMES-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Charmes-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943, 6 février 1964, 12 avril 1945

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **163**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHASSAGNE-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Chassagne-Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963, 30 septembre 1949, 9 novembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **164**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHEILLY-LES-MARANGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Cheilly-les-Maranges », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **165**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHENAS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chenas », modifié par le décret du 6 mai 1946

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **166**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHEVALIER-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chevalier-Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 22), 16 mars 1963 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **167**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHIROUBLES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chiroubles »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **168**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHOREY-LES-BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Chorey-les-Beaune », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **169**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLOS DE LA ROCHE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Clos de la Roche », « Clos Saint-Denis », « Bonnes Mares », modifié par les décrets des 3 juillet 1944, 1^{er} décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **170**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLOS DE TART

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 janvier 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Clos de Tart », modifié par le décret du 1^{er} décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **171**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLOS DE VOUGEOT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Clos de Vougeot » modifié par le décret du 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **172**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLOS SAINT-DENIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Clos de la Roche », « Clos Saint-Denis », « Bonnes Mares », modifié par les décrets des 3 juillet 1944, 1^{er} décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **173**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORTON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1947 relatif à la définition des appellations contrôlées « Corton », « Corton Charlemagne » et « Charlemagne » modifié par les décrets des 30 décembre 1942, 15 juillet 1955, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **174**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORTON CHARLEMAGNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Corton », « Corton Charlemagne » et « Charlemagne », modifié par les décrets des 15 juillet 1955, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **175**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Beaune », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 30 septembre 1949

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **176**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTE DE BEAUNE VILLAGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côte de Beaune », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 15), 30 septembre 1949

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **177**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BROUILLY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 19 octobre 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Brouilly » modifié par le décret du 15 juillet 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **178**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTE DE NUITS VILLAGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 août 1964 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côte de Nuits Villages ou Vin Fin de la Côte de Nuits »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **179**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VINS FINS DE LA CÔTE-DE-NUITS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 août 1964 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côte-de-Nuits-Villages » ou « Vins Fins de la Côte-de-Nuits »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **180**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CRIOTS-BATARD-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Criots-Batard-Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 22), 16 mars 1963 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **181**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

DEZIZE-LES-MARANGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Dezize-les-Maranges », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **182**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ÉCHEZEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Échezeaux », modifié par le décret du 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **183**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FIXIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Fixin », modifié par le décret du 14 octobre 1943 (art. 16)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **184**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FLEURIE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Fleurie », modifié par le décret du 12 novembre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **185**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GEVREY-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Gevrey-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943, 16 mars 1963 (art. 5), 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **186**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GIVRY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret n° 46-165 du 8 février 1946 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Givry »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **187**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRANDS ÉCHEZEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Grands Échezeaux », modifié par le décret du 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **188**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRIOTTES-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Griottes-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 et 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **189**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

JULIÉNAS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Rhône et de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 mars 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Julié纳斯 », modifié par le décret du 10 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **190**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LADOIX-SERRIGNY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Ladoix-Serrigny », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **191**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LA TÂCHE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « La Tâche », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **192**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LATRICIÈRES-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Latricières-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 12 avril 1945, 16 mars 1963 (art. 5), 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **193**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MÂCON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Mâcon », modifié par le décret du 9 juin 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **194**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MÂCON VILLAGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Mâcon et Mâcon Villages », modifié par le décret du 9 juin 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **196**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MAZIS-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Mazis-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 et 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **195**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PINOT CHARDONNAY MÂCON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Mâcon » ou « Pinot Chardonnay Mâcon », modifié par le décret du 9 juin 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **197**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MAZOYÈRES-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Mazoyères-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 12 avril 1945, 16 mars 1963 (art. 5), 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **198**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MERCUREY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Mercurey », modifié par le décret du 14 octobre 1943 (art. 12)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **199**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MEURSAULT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Meursault », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **200**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTAGNY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Montagny », modifié par le décret du 14 octobre 1943 (art. 11)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **201**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTHÉLIE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Monthélie », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 27 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **202**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Montrachet », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943 (art. 22), 16 mars 1963 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **203**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MOREY-SAINT-DENIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Morey-Saint-Denis », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 4), 16 mars 1963 (art. 6), 1^{er} décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **204**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MORGON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Morgon »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **205**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MOULIN-A-VENT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Rhône et de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Moulin-à-Vent », modifié par le décret du 12 novembre 1956 (art. 2)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **206**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSIGNY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Musigny », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 20) et 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **207**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

NUITS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Nuits » ou « Nuits Saint-Georges », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 16), 16 mars 1963 (art. 7)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **208**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

NUITS-SAINT-GEORGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Nuits ou Nuits-Saint-Georges », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 16), 16 mars 1963 (art. 7)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **209**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PERNAND-VERGELESSES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Pernand-Vergelesses », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **210**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PETIT CHABLIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Yonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 5 janvier 1944 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Petit Chablis »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **211**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POMMARD

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pommard », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 2), 16 mars 1963 (art. 3)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **212**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POUILLY-FUISSÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pouilly-Fuissé »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **213**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POUILLY-LOCHÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 27 avril 1940 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pouilly-Loché », modifié par le décret du 4 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **214**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POUILLY-VINZELLES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 27 avril 1940 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pouilly-Vinzelles », modifié par le décret du 4 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **215**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PULIGNY-MONTRACHET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Puligny-Montrachet », modifié par des décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **216**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

RICHEBOURG

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Richebourg », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **217**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LA ROMANÉE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « La Romanée », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **218**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROMANÉE CONTI

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Romanée Conti », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **219**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROMANÉE-SAINT-VIVANT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Romanée-Saint-Vivant », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 18), 16 mars 1963 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **220**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

RUCHOTTES-CHAMBERTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Ruchottes-Chambertin », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 et 6 février 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **221**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

RULLY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 juin 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Rully », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 23), 28 mars 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **222**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-AMOUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret n° 46-166 du 8 février 1946 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Amour »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **223**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-AUBIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Saint-Aubin », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **224**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-ROMAIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 octobre 1947 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Romain »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **225**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAMPIGNY-LES-MARANGES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Sempigny-les-Maranges », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **226**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SANTENAY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Santenay », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **227**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAVIGNY-LES-BEAUNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côte-de-Beaune » et « Savigny-les-Beaune », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 14 octobre 1943, 16 mars 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **228**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VOLNAY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 9 septembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Volnay », modifié par les décrets des 13 juin 1939, 16 mars 1963 (art. 8)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **229**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VOSNE-ROMANÉE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Vosne-Romanée », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 16 mars 1964 (art. 9)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **230**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VOUGEOT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Côte-d'Or

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Vougeot », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 16), 16 mars 1963 (art. 10), 30 septembre 1949

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **231**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHAMPAGNE

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube et de la Seine-et-Marne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; loi du 22 juillet 1927; décret du 28 septembre 1935; décret du 29 juin 1936; décret du 26 août 1936; décret du 17 juin 1938; loi du 11 février 1951

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **232**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROSÉ DES RICEYS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aube

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1947 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Rosé des Riceys »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **233**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ARBOIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Jura

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Arbois », modifié par les décrets des 14 octobre 1943, 10 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **234**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BANDOL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Var

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 novembre 1941 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Bandol» modifié par les décrets des 19 novembre 1942, 16 mars 1943, 16 août 1950

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **235**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BELLETT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Alpes-Maritimes

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 novembre 1941 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Bellet», modifié par le décret du 24 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **236**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CASSIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Bouches-du-Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Cassis», modifié par le décret du 16 mars 1943 (art. 26)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **237**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHÂTEAU-CHÂLON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Jura

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 29 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Château-Châlon»

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **238**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHÂTEAU-GRILLET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Château-Grillet »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **239**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 2 novembre 1966 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Château-neuf-du-Pape »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **240**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLAIRETTE DE BELLEGARDE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 juin 1949 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Clairette de Bellegarde »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **241**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLAIRETTE DE DIE

Produit:

Vin et vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 30 décembre 1942 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Clairette de Die », modifié par le décret du 14 janvier 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **242**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CLAIRETTE DU LANGUEDOC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 septembre 1948 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Clairette du Languedoc »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **243**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CONDRIEU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 27 avril 1940 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Condrieu », modifié par le décret du 22 septembre 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **244**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORNAS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ardèche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 5 août 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Cornas »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **245**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU JURA

Produit:

Vins blancs, rouges, rosés ou gris, vins jaunes, vins de paille, vins mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Jura

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes du Jura », modifié par les décrets n° 2640 du 14 octobre 1943, 10 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **246**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU RHÔNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard, de la Loire et du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 19 novembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes du Rhône », modifié par les décrets des 28 juin 1949, 3 octobre 1957, 9 novembre 1962, 6 août 1964, 16 juin 1965, 2 novembre 1966, 21 décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **247**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTE RÔTIE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 18 octobre 1940 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côte Rôtie », modifié par le décret du 21 décembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **248**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CRÉPY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Haute-Savoie

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 avril 1948 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Crépy », modifié par le décret du 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **249**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CROZES-HERMITAGE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Crozes-Hermitage », modifié par les décrets des 1^{er} juillet 1952, 9 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
250

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***HERMITAGE***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 4 mars 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Hermitage », modifié par le décret du 2 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
251

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***L'ÉTOILE***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Jura

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « L'Étoile », modifié par les décrets des 14 octobre 1943 (art. 7), 10 juillet 1948, 10 décembre 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
252

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***LIRAC***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 octobre 1947 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Lirac », modifié par le décret du 24 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
253

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***PALETTE***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Bouches-du-Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 avril 1948 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Palette »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **254**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-JOSEPH

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ardèche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 juin 1956 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Joseph »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **256**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-PÉRAY MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ardèche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Péray mousseux », modifié par les décrets des 13 janvier 1938, 30 septembre 1949

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **255**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-PÉRAY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ardèche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Péray », modifié par le décret du 13 janvier 1938, 30 septembre 1949

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **257**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SEYSSEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 février 1942 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Seyssel et Seyssel Mousseux », modifié par les décrets des 30 décembre 1942, 28 mars 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **258**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SEYSSEL MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 février 1942 relatif à la définition des appellations contrôlées « Seyssel et Seyssel mousseux », modifié par les décrets des 30 décembre 1942, 28 mars 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **260**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ANJOU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 décembre 1957 relatif à la définition des appellations contrôlées « Anjou » et « Rosé d'Anjou », modifié par les décrets des 19 novembre 1962, 6 août 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **259**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TAVEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Tavel », modifié par le décret du 13 janvier 1938

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **261**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROSÉ D'ANJOU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 décembre 1957 relatif à la définition des appellations contrôlées « Anjou » et « Anjou rosé » modifié par les décrets des 19 novembre 1962, 6 août 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **262**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ANJOU MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 décembre 1957 relatif à la définition des vins à appellation contrôlée « Anjou mousseux »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **263**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ANJOU PÉTILLANT

Produit:

Vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 juillet 1959 (art. 1^{er}) concernant les vins pétillants à appellation contrôlée « Anjou »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **264**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROSÉ D'ANJOU PÉTILLANT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 décembre 1957 modifié par le décret du 20 juillet 1959 concernant les vins pétillants à appellation contrôlée « Anjou »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **265**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CABERNET D'ANJOU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 9 mai 1964 relatif à la définition des vins à appellation contrôlée « Cabernet d'Anjou »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **266**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ANJOU COTEAUX DE LA LOIRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 26 août 1946 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Anjou Coteaux de la Loire »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **267**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BONNEZEAUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 novembre 1951 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bonnezeaux »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **268**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BOURGUEIL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bourgueil », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 20), 24 août 1961, 19 novembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **269**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHINON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Chinon », modifié par les décrets des 6 décembre 1938, 16 mars 1943 (art. 20), 24 août 1961, 19 novembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **270**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE L'AUBANCE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 18 février 1950 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux de l'Aubance »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **271**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU LAYON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 18 février 1950 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux du Layon », complété par les décrets des 15 juillet 1955, 8 juin 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **272**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU LOIR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Indre-et-Loire et de la Sarthe

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 mai 1948 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux du Loir ».

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **273**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE SAUMUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 avril 1962 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Coteaux de Saumur »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **274**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

JASNIÈRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Sarthe

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Jasnières », modifié par le décret du 23 juin 1947

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **276**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTLOUIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 décembre 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Montlouis », modifié par le décret du 23 juin 1947

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **275**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MENETOU-SALON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 23 janvier 1959 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Menetou-Salon », modifié par le décret du 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **277**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTLOUIS MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 décembre 1938 relatif à la définition des appellations contrôlées « Montlouis » et « Montlouis mousseux », modifié par le décret du 23 juin 1947 (art. 4)

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **278**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTLOUIS PÉTILLANT

Produit:

Vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 juillet 1959 (art. 2) concernant les vins pétillants à appellation contrôlée « Montlouis »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **279**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCADET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Vendée

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 23 septembre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscadet », modifié par les décrets des 26 novembre 1940, 17 juin 1941, 16 mars 1943 (art. 22), 24 août 1961, 1^{er} juin 1962, 13 janvier 1964, 13 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **280**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCADET DES COTEAUX DE LA LOIRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscadet des Coteaux de la Loire », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 22), 14 octobre 1943, 24 août 1961, 1^{er} juin 1962, 6 juillet 1962, 17 décembre 1962, 13 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **281**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCADET DE SÈVRE ET MAINE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Loire-Atlantique

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 14 novembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscadet de Sèvre et Maine », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 22), 24 août 1961, 1^{er} juin, 6 juillet et 17 décembre 1962, 13 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 282

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POUILLY SUR LOIRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Nièvre

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Pouilly sur Loire », « Pouilly Fumé » ou « Blanc Fumé de Pouilly », modifié par le décret du 26 février 1941

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 284

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLANC FUMÉ DE POUILLY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Nièvre

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Pouilly sur Loire », « Pouilly Fumé » et « Blanc Fumé de Pouilly », modifié par le décret du 26 février 1941

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 283

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POUILLY FUMÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Nièvre

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Pouilly sur Loire », « Pouilly Fumé » et « Blanc Fumé de Pouilly », modifié par le décret du 26 février 1941

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 285

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

QUARTS DE CHAUME

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 10 août 1954 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Quarts de Chaume »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
286

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

QUINCY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Quincy »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
287

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

REUILLY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 24 août 1961 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Reuilly »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
288

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SANCERRE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 23 janvier 1959 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Sancerre », modifié par le décret du 24 août 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
289

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-NICOLAS DE BOURGUEIL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saint-Nicolas de Bourgueil », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 20), 24 août 1961, 19 novembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
290

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAVENNIÈRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1952 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Savennières ».

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
291

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAUMUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décrets du 31 décembre 1957 relatifs à la définition de l'appellation contrôlée « Saumur » ou « Saumur mousseux ».

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
292

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAUMUR MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 décembre 1957 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Saumur mousseux »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
293

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAUMUR PÉTILLANT

Produit:

Vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 juillet 1959 (art. 1^{er}) concernant les vins à appellation contrôlée « Saumur »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
294

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CABERNET DE SAUMUR

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 9 mai 1964 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Cabernet de Saumur »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
295

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TOURAINÉ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 24 décembre 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Touraine », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 23), 5 janvier 1944, 23 février 1949, 23 février 1953, 26 août 1953, 20 novembre 1962, 7 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
296

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TOURAINÉ MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 24 décembre 1939 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Touraine », modifié par les décrets des 16 mars 1943, 5 janvier 1944, 23 février 1949, 23 février et 26 août 1953, 20 novembre 1962, 7 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
297

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TOURAINÉ PÉTILLANT

Produit:

Vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 20 juillet 1959 concernant le vin pétillant à appellation contrôlée « Touraine »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
298

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***VOUVRAY***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1935 relatif à la définition des vins à appellation contrôlée « Vouvray »; modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 24), 27 juin 1947 (art. 3), 10 août 1954

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
299

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***VOUVRAY MOUSSEUX***Produit:*

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1935 relatif à la définition des appellations contrôlées « Vouvray » et « Vouvray mousseux », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 24), 27 juin 1947 (art. 3), 10 août 1954

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
300

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***VOUVRAY PÉTILLANT***Produit:*

Vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans le département d'Indre-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition des vins à appellation contrôlée « Vouvray Pétillant », modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 24), 27 juin 1947 (art. 3), 10 août 1954, 20 juillet 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
301

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

*Appellation d'origine:***BERGERAC***Produit:*

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bergerac » modifié par les décrets des 8 juin 1957, 25 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **302**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BERGERAC SEC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bergerac » modifié par les décrets des 8 juin 1957, 25 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **303**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLANQUETTE DE LIMOUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 février 1959 relatif à la définition des appellations contrôlées « Blanquette de Limoux », « Limoux nature », « vin de Blanquette », modifié par le décret du 7 juillet 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **304**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BERGERAC MOELLEUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bergerac », modifié par les décrets des 8 juin 1957, 25 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **305**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE BERGERAC MOELLEUX
CÔTES DE SAUSSIGNAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 11 septembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Bergerac », modifié par les décrets des 9 juin 1957, 25 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
306

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE DURAS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 16 février 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Côtes de Duras», modifié par les décrets des 16 mars 1943 (art. 18), 3 août 1946, 4 décembre 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
307

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE MONTRAVEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Côtes de Montravel», modifié par le décret du 10 juillet 1948

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
308

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FITOU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 avril 1948 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Fitou» modifié par le décret du 4 février 1953

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
309

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GAILLAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Tarn

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 mars 1938 relatif à la définition de l'appellation contrôlée «Gaillac» modifié par les décrets des 14 août 1958, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
310

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GAILLAC PREMIÈRES CÔTES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Tarn

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 mars 1938 relatif à la définition des appellations contrôlées « Gaillac », « Gaillac Premières Côtes », modifié par les décrets des 14 août 1958, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
312

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

HAUT-MONTRAVEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition des appellations contrôlées « Côtes de Montravel » et « Haut-Montravel » modifié par le décret du 10 juillet 1948

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
311

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GAILLAC MOUSSEUX

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Tarn

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 mars 1938 relatif à la définition des appellations contrôlées « Gaillac », « Gaillac Premières Côtes », modifié par les décrets des 14 août 1958, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
313

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

JURANÇON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Basses-Pyrénées

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 8 décembre 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Jurançon » modifié par le décret du 23 juin 1947

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **314**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LIMOUX NATURE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 février 1959 relatif à la définition des appellations contrôlées Blanquette de Limoux, Limoux nature, Vin de Blanquette, modifié par le décret du 7 juillet 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **315**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MADIRAN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et du Gers

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 10 juillet 1948 relatif à la définition des appellations contrôlées « Madiran » et « Pacherenc du Vic Bilh », modifié par le décret du 26 septembre 1966.

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **316**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONBAZILLAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Monbazillac » modifié par les décrets des 24 janvier 1956, 14 août 1958, 28 décembre 1959.

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **317**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTRAVEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 juillet 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Montravel »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **318**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PACHERENC DU VIC BILH

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et du Gers.

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 10 juillet 1948 relatif à la définition des appellations contrôlées « Madiran » et « Pacherenc du Vic Bilh » modifié par le décret du 26 septembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **319**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PÉCHARMANT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 mars 1946 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pécharmant » complété par le décret du 15 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **320**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROSETTE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Dordogne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 mars 1946 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Rosette ».

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **321**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE BLANQUETTE

Produit:

Vin mousseux

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 21 février 1959 relatif à la définition des appellations contrôlées Blanquette de Limoux, Limoux nature, Vin de Blanquette, modifié par le décret du 7 juillet 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 322

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BANYULS

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Banyuls », modifié par les décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 24 août 1961, 16 novembre 1962, 27 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 324

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES D'AGLY

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes d'Agly », modifié par les décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 323

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BANYULS GRAND CRU

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 16 novembre 1962 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Banyuls Grand Cru » modifié par le décret du 24 juin 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 325

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE HAUT-ROUSSILLON

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Côtes de Haut Roussillon » modifié par décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **326**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FRONTIGNAN

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art.21); décret du 31 mai 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Frontignan », modifié par les décrets des 13 avril 1951 (art. 3), 22 juin 1956 (art. 3), 8 février 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **327**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCAT DE FRONTIGNAN

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 31 mai 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Frontignan », « Muscat de Frontignan », « Vin de Frontignan », modifié par les décrets des 13 avril 1951 (art. 3), 22 juin 1956 (art. 3 et 5), 8 février 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **328**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRAND ROUSSILLON

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 23 octobre 1937 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Grand Roussillon » modifié par le décret du 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **329**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MAURY

Produit:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Maury » modifié par décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **330**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**MUSCAT DE BEAUMES
 DE VENISE**

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 1^{er} juin 1945 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Beaumes de Venise », modifié par le décret du 22 juin 1956 (art. 4 et 5), 8 juin 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **331**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCAT DE LUNEL

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 27 octobre 1943 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Lunel », modifié par les décrets des 13 avril 1951, 15 juillet 1955, 22 juin 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **332**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCAT DE MIREVAL

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 28 décembre 1959 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Mireval »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **333**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCAT DE RIVESALTES

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 29 août 1956 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Rivesaltes », modifié par le décret du 23 octobre 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **334**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MUSCAT DE SAINT-JEAN DE MINERVOIS

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 10 novembre 1949 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Muscat de Saint-Jean de Minervois » modifié par les décrets des 13 avril 1951 (art. 3), 22 juin 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **335**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PINEAU DES CHARENTES

Produit:

Vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne et des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 octobre 1945 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pineau des Charentes ou Pineau Charentais », modifié par les décrets des 26 août 1946, 14 novembre 1962, 16 mars 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **336**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PINEAU CHARENTAIS

Produit:

Vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne et des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 12 octobre 1945 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Pineau des Charentes ou Pineau Charentais », modifié par les décrets des 26 août 1946, 14 novembre 1962, 16 mars 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **337**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

RASTEAU

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 5 janvier 1944 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Rasteau » modifié par décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **338**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

RIVESALTES

Produits:

Vin doux naturel et vin de liqueur

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Rivesaltes », Modifié par les décrets des 24 février 1949, 23 novembre 1953, 7 octobre 1954, 23 octobre 1957, 9 septembre 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **339**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ARMAGNAC

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 25 mai 1909; décret du 6 août 1936 relatif à la définition de l'appellation contrôlée « Armagnac », modifié par les décrets des 23 août 1941, 16 mars 1943, 26 août 1946, 24 mai 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **340**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BAS ARMAGNAC

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Armagnac », « Bas Armagnac », « Ténarèze », « Haut Armagnac », modifié par les décrets des 23 août 1941, 16 mars 1943, 26 août 1946, 24 mai 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **341**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

HAUT ARMAGNAC

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Armagnac », « Bas Armagnac », « Ténarèze », « Haut Armagnac », modifié par les décrets des 23 août 1941, 16 mars 1943, 26 août 1946, 24 mai 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **342**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TÉNARÈZE

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 6 août 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Armagnac », « Bas Armagnac », « Ténarèze », « Haut Armagnac », modifié par les décrets des 23 août 1941, 16 mars 1943, 26 août 1946, 24 mai 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **343**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COGNAC

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne et des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées «Cognac», «Eau-de-vie de Cognac», «Eau-de-vie des Charentes», modifié par les décrets des 29 juin 1937, 6 décembre 1938, 26 août 1946

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **344**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DES CHARENTES

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne et des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 15 mai 1936 relatif à la définition des appellations contrôlées « Cognac », « Eau-de-vie de Cognac », « Eau-de-vie des Charentes », modifié par les décrets des 29 juin 1937, 30 novembre 1938, 26 août 1946

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **345**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRANDE FINE CHAMPAGNE

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Charente

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 janvier 1938 relatif à la définition des sous-appellations contrôlées de Cognac: Grande Champagne, Grande Fine Champagne, Petite Champagne, Fine Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **346**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GRANDE CHAMPAGNE

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Charente

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 janvier 1938 relatif à la définition des sous-appellations contrôlées de Cognac: Grande Champagne, Grande Fine Champagne, Petite Champagne, Fine Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **347**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FINE CHAMPAGNE

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Charente et de la Charente-Maritime

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); décret du 13 janvier 1938 relatif à la définition des sous-appellations contrôlées de Cognac: Grande Champagne, Grande Fine Champagne, Petite Champagne, Fine Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **348**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU PAYS D'AUGE

Produits:

Eau-de-vie de pommes ou de poires, de cidre ou de poiré

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de l'Orne et de l'Eure

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 relatif à la définition des eaux-de-vie de pommes ou de poires, de cidres ou de poirés à appellation contrôlée « Calvados du Pays d'Auge »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **349**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHÂTEAUMEILLANT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Cher et de l'Indre

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 février 1965 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Châteaumeillant »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
350

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX D'ANCENIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Loire-Atlantique

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 22 janvier 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux d'Ancenis »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
351

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU GIENNOIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Loiret

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 26 novembre 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux du Giennois ou Côtes de Gien », modifié par les arrêtés des 30 avril 1964 et 10 août 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
352

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE GIEN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Loiret

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 26 novembre 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux du Giennois ou Côtes de Gien », modifié par les arrêtés des 30 avril 1964 et 10 août 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
353

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

GROS PLANT DU PAYS NANTAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Vendée

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 26 novembre 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Gros Plant du Pays Nantais », modifié par les arrêtés des 23 janvier 1956, 11 juillet 1958, 12 décembre 1960

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **354**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**MONT-PRÈS-CHAMBORD
 COUR-CHEVERNY**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 10 septembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Mont-près-Chambord Cour-Cheverny », modifié par l'arrêté du 11 juillet 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **355**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Allier

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 20 décembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Saint-Pourçain-sur-Sioule »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **356**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN D'AUVERGNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Puy-de-Dôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 17 mai 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin d'Auvergne », modifié par les arrêtés des 16 septembre 1958 et 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **357**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN D'ENTRAYGUES ET DU FEL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Aveyron et du Cantal

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 février 1965 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin d'Entraygues et du Fel »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **358**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN D'ESTAING

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aveyron

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 4 novembre 1965 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin d'Estaing »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **359**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE MARCILLAC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aveyron

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 4 novembre 1965 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin de Marcillac »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **360**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE L'ORLÉANAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Loiret

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 9 août 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin de l'Orléanais », modifié par les arrêtés des 20 décembre 1951, 4 mai 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **361**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DU THOUARSAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 10 août 1966 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin du Thouarsais »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **362**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE TOUL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Meurthe-et-Moselle

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 9 août 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes de Toul », modifié par l'arrêté du 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **363**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE MOSELLE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Moselle

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 9 août 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin de Moselle »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **364**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU FOREZ

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 23 janvier 1956 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes du Forez »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **365**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**VIN DE RENAISSON CÔTE
 ROANNAISE**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin de Renaison Côte Roannaise »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
366

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DU LYONNAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 janvier 1952 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin du Lyonnais », modifié par l'arrêté du 3 mars 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
367

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CABRIÈRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Cabrières », modifié par l'arrêté du 30 mars 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
368

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU LANGUEDOC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Hérault, de l'Aude et du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 27 septembre 1963 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux du Languedoc », modifié par les arrêtés des 30 avril 1964, 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
369

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE LA MÉJANELLE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 8 avril 1960 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux de la Méjanelle », modifié par les arrêtés des 30 mars 1961, 30 avril 1964

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **370**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE SAINT-CHRISTOL

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 21 juillet 1952 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux de Saint-Christol », modifié par l'arrêté du 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **371**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE VÉRARGUES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 26 novembre 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux de Vérargues », modifié par l'arrêté du 16 mai 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **372**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU VIVARAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Ardèche et du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 8 août 1962 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes du Vivarais »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **373**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LA CLAPE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 10 septembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « La Clape », modifié par les arrêtés des 30 mars 1961, 8 juin 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **374**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORBIÈRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; article 14 du décret n° 55-671 du 20 mai 1955 modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières », modifié par les arrêtés des 20 décembre 1951, 9 septembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **375**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORBIÈRES SUPÉRIEURES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières Supérieures » complété par l'arrêté du 9 septembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **376**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CORBIÈRES DU ROUSSILLON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 janvier 1952 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières du Roussillon » modifié par l'arrêté du 21 juillet 1952

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **377**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**CORBIÈRES SUPÉRIEURES
DU ROUSSILLON**

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 janvier 1952 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Corbières Supérieures du Roussillon » modifié par l'arrêté du 21 juillet 1952

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
378

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COSTIÈRES DU GARD

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Gard

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 17 mai 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Costières du Gard », modifié par les arrêtés des 20 décembre 1951 (art. 3), 21 juillet 1952, 8 avril 1960, 29 novembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
379

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FAUGÈRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Faugères », modifié par les arrêtés des 30 mars 1961, 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
380

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MINERVOIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Aude

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Minervois », modifié par les arrêtés des 20 décembre 1951, 6 mars 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
381

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MONTPEYROUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Montpeyroux », modifié par l'arrêté du 11 juillet 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **382**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PICPOUL DE PINET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 26 novembre 1954 relatif aux conditions d'attribution du label «vin délimité de qualité supérieure» aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine «Picpoul de Pinet»

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **383**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

PIC SAINT-LOUP

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label «vin délimité de qualité supérieure» aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine «Pic Saint-Loup», modifié par les arrêtés des 16 mai et 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **384**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

QUATOURZE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 17 mai 1951 relatif aux conditions d'attribution du label «vin délimité de qualité supérieure» aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine «Quatourze», modifié par les arrêtés des 30 mars 1961, 27 septembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **385**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROUSSILLON DELS ASPRES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Pyrénées-Orientales

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 20 décembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label «vin délimité de qualité supérieure» aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine «Roussillon Dels Aspres» modifié par arrêtés des 11 janvier 1952, 21 janvier 1952, 30 mars 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **386**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-CHINIAN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 10 septembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Saint-Chinian » complété par l'arrêté du 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **387**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-DREZERY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 17 mai 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Saint-Drezery »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **388**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-GEORGES D'ORQUES

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Saint-Georges d'Orques »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **389**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-SATURNIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Saint-Saturnin », modifié par l'arrêté du 11 juillet 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **390**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DU BUGEY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 27 septembre 1963 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin du Bugey » et « Roussette du Bugey »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **391**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROUSSETTE DU BUGEY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 27 septembre 1963 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin du Bugey » et « Roussette du Bugey »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **392**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE SAVOIE

Produits:

Vin, vin mousseux, vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 27 septembre 1963 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin de Savoie », « Roussette de Savoie », « Vin de Savoie Roussette »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **393**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROUSSETTE DE SAVOIE

Produits:

Vin, vin mousseux, vin pétillant

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 27 septembre 1963 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin de Savoie », « Roussette de Savoie », « Vin de Savoie Roussette »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **394**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DE PIERREVERT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Basses-Alpes

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 10 août 1959 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux de Pierrevert »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **395**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DE PROVENCE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 9 août 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes de Provence » modifié par arrêtés des 20 décembre 1951, 28 juin 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **396**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CAHORS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Lot

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Cahors » modifié par l'arrêté du 27 avril 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **397**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU BUZET

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 23 janvier 1953 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes du Buzet »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **398**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU MARMANDAIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Lot-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes du Marmandais », modifié par l'arrêté du 15 décembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **399**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FRONTON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Haute-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Fronton » et « Côtes de Fronton »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **400**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES-DE-FRONTON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Haute-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 fixant les conditions du label de l'appellation d'origine « Fronton » ou « Côtes de Fronton »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **401**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TURSAN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Landes et du Gers

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 juillet 1958 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Tursan »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
402

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VILLAUDRIC

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Haute-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 2 avril 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Villaudric »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
403

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE BÉARN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et du Gers

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 juillet 1958 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin de Béarn », « rosé de Béarn » ou « rousselet de Béarn » modifié par l'arrêté du 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
404

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROSÉ DE BÉARN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et du Gers

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 juillet 1958 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin de Béarn », « rosé de Béarn » ou « rousselet de Béarn », modifié par l'arrêté du 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
405

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROUSSELET DE BÉARN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées et du Gers

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 11 juillet 1958 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Vin de Béarn », « rosé de Béarn » ou « rousselet de Béarn », modifié par l'arrêté du 19 novembre 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
406

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN D'IROULÉGUY

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Basses-Pyrénées

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 23 janvier 1953 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin d'Irouléguy » modifié par l'arrêté du 14 février 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
407

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN DE LAVILLEDIEU

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de Tarn-et-Garonne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 22 janvier 1954 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Vin de Lavilledieu »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
408

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Bouches-du-Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 23 janvier 1956 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Coteaux d'Aix-en-Provence » ou « Coteaux d'Aix-en-Provence Coteaux des Baux », modifié par les arrêtés des 14 février 1957, 30 novembre 1960, 4 novembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
409

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DES BAUX-EN-PROVENCE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département des Bouches-du-Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 23 janvier 1956 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant des appellations d'origine « Coteaux d'Aix-en-Provence » ou « Coteaux d'Aix-en-Provence Coteaux des Baux », modifié par les arrêtés des 14 février 1957, 30 novembre 1960, 4 novembre 1965

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **410**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU LUBÉRON

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 20 décembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux du Lubéron », modifié par l'arrêté du 10 août 1959

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **411**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CÔTES DU VENTOUX

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 20 décembre 1951 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Côtes du Ventoux », modifié par l'arrêté du 11 janvier 1952

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **412**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

HAUT COMTAT

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 13 septembre 1956 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Haut Comtat »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **413**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHÂTILLON-EN-DIOIS

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Drôme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 18 mai 1955 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Châtillon-en-Diois »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **414**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COTEAUX DU TRICASTIN

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Drôme et du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 18 décembre 1949 relative à la reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure complétée par la loi du 24 mai 1951; décret n° 55-671 du 20 mai 1955 (art. 14) modifiant l'article 305 bis du Code du Vin; arrêté du 19 mars 1964 relatif aux conditions d'attribution du label « vin délimité de qualité supérieure » aux vins bénéficiant de l'appellation d'origine « Coteaux du Tricastin »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **415**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne, de la Seine-Maritime, de l'Oise, de l'Eure, d'Eure-et-Loir et de la Sarthe

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **416**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DE L'AVRANCHIN

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Manche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados de l'Avranchin »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **417**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU CALVADOS

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Calvados

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}), décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados du Calvados »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **418**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU COTENTIN

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Manche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados du Cotentin »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **419**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs de produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU DOMFRONTAIS

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Manche, de la Mayenne et de l'Orne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados du Domfrontais »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **420**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU MORTANAIS

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Manche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados du Mortanais »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **421**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU PAYS DE BRAY

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Oise et de la Seine-Maritime

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 1^{er}); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de contrôle de l'appellation réglementée « Calvados du Pays de Bray »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
422

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**CALVADOS DU PAYS
DE MERLERAULT**

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Orne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation réglementée « Calvados du Pays de Merlerault »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
423

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU PAYS DE LA RISLE

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Eure, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation d'origine « Calvados du Pays de la Risle »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
424

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CALVADOS DU PERCHE

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Orne et de la Sarthe

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production de l'appellation d'origine « Calvados du Perche »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
425

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**CALVADOS DE LA VALLÉE
DE L'ORNE**

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Orne, de la Mayenne et de la Sarthe

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 — art. 1^{er} — décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de contrôle de l'appellation d'origine « Calvados de la Vallée de l'Orne »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **426**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE CIDRE
 DE BRETAGNE**

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Atlantique et du Morbihan

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « eau-de-vie de cidre de Bretagne » et « eau-de-vie de poiré de Bretagne »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **427**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE POIRÉ
 DE BRETAGNE**

Produit:

Eau-de-vie de poiré

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Atlantique et du Morbihan

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « Eau-de-vie de cidre de Bretagne et Eau-de-vie de poiré de Bretagne »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **428**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE CIDRE DU MAINE

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « Eau-de-vie de cidre du Maine » et « Eau-de-vie de poiré du Maine »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **429**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE POIRÉ DU MAINE

Produit:

Eau-de-vie de poiré

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « Eau-de-vie de cidre du Maine et Eau-de-vie de poiré du Maine »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **430**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE CIDRE
 DE NORMANDIE**

Produit:

Eau-de-vie de cidre

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de Seine-Maritime, d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Oise, de Seine-et-Oise, de la Sarthe et de la Somme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « Eau-de-vie de cidre de Normandie » et « Eau-de-vie de poiré de Normandie »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **431**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE POIRÉ
 DE NORMANDIE**

Produit:

Eau-de-vie de poiré

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de Seine-Maritime, d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Oise, de la Sarthe, de la Seine-et-Oise et de la Somme

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 10 avril 1963 définissant les conditions de production des appellations « Eau-de-vie de cidre de Normandie » et « Eau-de-vie de poiré de Normandie »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **432**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**MARC D'ALSACE
 GEWÜRZTRAMINER**

Produit:

Eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 22 juillet 1966 définissant l'appellation réglementée « Marc d'Alsace Gewürztraminer »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **433**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE D'AQUITAINE

Produits:

Eau-de-vie de vin et eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées, du Gers, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, du Lot, et des Hautes-Pyrénées

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); Loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie originaires d'Aquitaine, modifié par les décrets des 21 novembre 1946, 31 janvier 1948, 27 janvier 1951, 29 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 434

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MARC D'AUVERGNE

Produit:

Eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 26 octobre 1949 relatif à la définition des eaux-de-vie à appellation réglementée « Marc d'Auvergne », modifié par les décrets des 27 janvier 1951, 25 juillet 1966

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 435

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE MARC
 DE BOURGOGNE**

Produit:

Eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); Loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décrets du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie de marc de Bourgogne et du 11 avril 1946 relatif à la définition des eaux-de-vie de vin de Bourgogne, modifiés par les décrets des 12 avril 1946, 31 janvier 1948, 27 janvier 1951, 12 octobre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 436

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE VIN
 DE BOURGOGNE**

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 11 avril 1946 relatif à la définition des « Eaux-de-vie de vin de Bourgogne », modifié par les décrets des 31 janvier 1948, 27 janvier 1951, 12 octobre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 437

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DU BUGEY

Produits:

Eau-de-vie de marc et eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 17 août 1950 relatif à la définition des eaux-de-vie originaires du Bugey

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **438**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DU CENTRE-EST

Produit:

Eau-de-vie de vin et eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Aisne, de la Marne, de Seine-et-Marne, de l'Aube, de la Haute-Marne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et du Rhône

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 25 juin 1950 relatif à la définition des eaux-de-vie du Centre Est, modifié par le décret du 12 octobre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **439**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE MARC
 DE CHAMPAGNE**

Produit:

Eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube et de la Seine-et-Marne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie de la Marne, eau-de-vie de marc de Champagne ou marc de Champagne, modifié par les décrets des 11 avril 1946, 27 janvier 1951, 12 octobre 1955, 13 septembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **440**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DES COTEAUX
 DE LA LOIRE**

Produits:

Eau-de-vie de vin et eau-de-vie-de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Loire-Atlantique, de la Vendée, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de Loir-et-Cher, du Cher, du Loiret, de la Nièvre, de la Sarthe, de la Vienne, de l'Allier et des Deux-Sèvres

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); Loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décrets des 23 février 1942 et 21 novembre 1946 relatifs à la définition des appellations réglementées des eaux-de-vie de vin et de marc des Coteaux de la Loire, modifiés par les décrets du 21 novembre 1946 et n° 48-191 du 31 janvier 1948, des 27 janvier 1951, 30 janvier 1967

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **441**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DES CÔTES DU RHÔNE

Produits:

Eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 19 mars 1948 relatif à la définition des eaux-de-vie des Côtes du Rhône, modifié par le décret du 27 janvier 1951

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **442**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE FAUGÈRES

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 19 mars 1948 relatif à la définition des eaux-de-vie à appellation réglementée Faugères

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **443**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE FRANCHE-COMTÉ

Produits:

Eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie originaires de Franche-Comté, modifié par les décrets des 11 avril 1946, 31 janvier 1948, 27 janvier 1951, 12 octobre 1955

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **444**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DU LANGUEDOC

Produits:

Eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aveyron, de l'Aude, de l'Hérault, de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie originaires du Languedoc, modifié par les décrets des 1^{er} août 1947, 19 mars 1948, 31 janvier 1948, 27 janvier 1951, 29 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **445**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**EAU-DE-VIE DE VIN
 DE LA MARNE**

Produit:

Eau-de-vie de vin

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de la Marne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie de la Marne, modifié par les décrets des 11 avril 1946, 31 janvier 1948, 12 octobre 1955, 13 septembre 1962

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
446

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE PROVENCE

Produits:

Eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 23 février 1942 relatif à la définition des eaux-de-vie originaires de Provence, modifié par les décrets des 1^{er} août 1947, 31 janvier 1948, 19 mars 1948, 27 janvier 1951, 29 octobre 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
447

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

EAU-DE-VIE DE SAVOIE

Produits:

Eau-de-vie de vin, eau-de-vie de marc

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Savoie et de l'Isère

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 27 octobre 1967 relatif à la définition des eaux-de-vie de Savoie

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
448

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MIRABELLE DE LORRAINE

Produit:

Eau-de-vie de fruits

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; décret du 30 juillet 1935 (art. 21); loi du 13 janvier 1941 (art. 1^{er}); décret du 30 novembre 1953 relatif à la définition de l'appellation réglementée « Mirabelle de Lorraine »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
449

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VIN NATURE DE LA CHAMPAGNE

Produit:

Vin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Marne, de l'Aisne, de l'Aube, et de Seine-et-Marne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine modifiée par la loi du 22 juillet 1927; loi n° 53-307 du 10 avril 1953

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **450**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

KAEFFERKOPF

Produit:

Vin

Aire de production:

Commune d'Ammerschwihr (Ht-Rhin)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; jugement du Tribunal de Colmar du 24 février 1932

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **451**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des vins bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SONNENGLANZ

Produit:

Vin

Aire de production:

Commune de Beblenheim à Riquewihr-Bergweg

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919; jugement du Tribunal de Colmar du 11 décembre 1935

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **452**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BLEU DES CAUSSES

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Aveyron, du Gard et de l'Hérault

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil de Millau du 19 novembre 1953

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **453**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CANTAL

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Corrèze

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil de Saint-Flour du 17 mai 1956

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
454

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

**FROMAGE BLEU DU HAUT JURA
GEX — SEPTMONCEL**

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans le département de l'Ain

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil de Nantua du 24 juillet 1935

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
455

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

COMTÉ

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de l'Ain, de la Haute-Marne, des Vosges et de Saône-et-Loire; certaines communes du Territoire de Belfort

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; jugement du Tribunal Civil de Dijon du 22 juillet 1952; décrets du 14 janvier 1958 et du 17 juillet 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
456

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LAGUIOLE-AUBRAC

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Aveyron, du Cantal et de la Lozère

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 21 décembre 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement
20 décembre 1967

N° d'enregistrement
457

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MAROILLES

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Aisne et du Nord (Thiérache)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; jugements du Tribunal Civil de Château-Thierry du 13 juillet 1955 et du 4 juillet 1957

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **458**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

REBLOCHON

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 7 août 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **459**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ROQUEFORT

Produit:

Fromage de brebis

Aire de production:

Commune de Roquefort sur Souzou (Aveyron)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Jugement du Tribunal Civil de Saint-Affrique du 22 décembre 1921; loi du 26 juillet 1925 ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **460**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SAINT-NECTAIRE

Produit:

Fromage

Aire de production:

Certaines communes des départements du Puy-de-Dôme et du Cantal

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil d'Issoire du 1^{er} décembre 1955; arrêt de la Cour d'Appel de Riom du 25 septembre 1961; arrêt de la Cour de Cassation du 26 novembre 1963

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **461**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

SALERS HAUTE-MONTAGNE

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Cantal, de l'Aveyron, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Corrèze

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 21 décembre 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **462**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CHASSELAS DE MOISSAC

Produit:

Raisin

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de Tarn-et-Garonne, et du Lot

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Moissac du 21 juillet 1953

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **463**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

NOIX DE GRENOBLE

Produit:

Noix

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Isère, de la Drôme et de la Savoie

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 17 juin 1938 sur la délimitation de la noix de Grenoble

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **464**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

LENTILLES VERTES DU PUY

Produit:

Lentilles

Aire de production:

Région du Puy (Haute-Loire)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil du Puy du 17 janvier 1935

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement **N° d'enregistrement**
20 décembre 1967 **465**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

CASSIS DE DIJON

Produit:

Liqueur

Aire de production:

Ville de Dijon (Côte-d'Or)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Beaune du 27 juin 1923; arrêt de la Cour d'Appel de Dijon du 21 décembre 1923; arrêt de la Cour de Cassation du 30 janvier 1925

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 466

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

FOIN DE CRAU

Produit:

Foin

Aire de production:

Région de Crau (Bouches-du-Rhône)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Correctionnel de Tarascon du 9 juin 1953; arrêt de la Cour d'Appel de Montpellier du 28 juillet 1952; arrêt de la Cour de Cassation du 7 janvier 1958

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 467

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MIEL DE LORRAINE

Produit:

Miel

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, des Vosges et de la Haute-Marne

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil de Nancy du 25 avril 1952

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 468

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MIEL DES VOSGES

Produit:

Miel

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal Civil de Nancy du 25 avril 1952

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
 20 décembre 1967 469

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VERMOUTH DE CHAMBÉRY

Produit:

Spiritueux

Aire de production:

Ville de Chambéry (Savoie)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Savoie du 10 mars 1928; arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry du 20 mars 1928; arrêt de la Cour de Cassation du 7 mars 1930

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **470**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POULET DU BOURBONNAIS

Produit:

Volaille

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements du Cher, du Puy-de-Dôme, de la Loire, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Grande Instance de Moulins du 28 mars 1961

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **471**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

VOLAILLE DE BRESSE

Produit:

Volaille

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de l'Ain, du Jura, et de Saône-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine; loi n° 57.866 du 1^{er} août 1957 relative à la protection de l'appellation « Volaille de Bresse »

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **472**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

ÉMAUX DE LIMOGES

Produit:

Émaux

Aire de production:

Ville de Limoges (Haute-Vienne)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 28 juillet 1924; arrêt de la Cour d'Appel de Limoges du 18 février 1946; arrêt de la Cour de Cassation du 14 novembre 1950

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **473**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

MOUCHOIRS DE CHOLET

Produit:

Toile

Aire de production:

Région de Cholet (Maine-et-Loire)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Cholet du 8 janvier 1936; arrêt de la Cour d'Appel d'Angers du 17 novembre 1936

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **474**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

TOILE DE CHOLET

Produit:

Toile

Aire de production:

Territoire délimité dans le département du Maine-et-Loire

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; jugement du Tribunal de Cholet du 8 janvier 1936; arrêt de la Cour d'Appel d'Angers du 17 novembre 1936

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
20 décembre 1967 **475**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

POTERIE DE VALLAURIS

Produit:

Poterie

Aire de production:

Commune de Vallauris (Alpes-Maritimes)

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; arrêt de la Cour de Cassation (Chambre Civile) du 18 novembre 1930

Date d'envoi de la demande:

20 novembre 1967

Date d'enregistrement N° d'enregistrement
1^{er} juillet 1968 **476**

Titulaire(s):

Producteurs ou groupements de producteurs des produits bénéficiant de l'appellation d'origine en cause

Appellation d'origine:

BEAUFORT

Produit:

Fromage

Aire de production:

Territoire délimité dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie

Titre et date des dispositions législatives ou réglementaires ou décisions judiciaires reconnaissant la protection dans le pays d'origine:

Loi du 6 mai 1919 sur la protection des appellations d'origine; loi du 28 novembre 1955 relative aux appellations d'origine des fromages; décret du 4 avril 1968 relatif à l'appellation d'origine « Beaufort »

Date d'envoi de la demande:

6 juin 1968